

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 652 DU 12 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment ».

Cardinal de Retz

Suivez Nous sur }
facebook

PRÉSENTATION
DU PROJET DE LOI
SUR LE MARIAGE
HOMOSEXUEL

PÔLE EMPLOI
CONDAMNÉ
PAR LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

MARIAGE ET ADOPTION POUR TOUS

La ministre de la Justice a présenté les grandes lignes du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, dans un entretien paru mardi dans le quotidien La Croix. « Le projet de loi va étendre aux personnes de même sexe les dispositions actuelles du mariage et de la parenté. Nous ouvrirons donc l'adoption aux couples homosexuels et ce, dans un cadre identique à celui actuellement en vigueur » déclare Christiane Taubira :« Ils pourront, comme les autres, adopter de façon individuelle ou conjointe (de façon simple ou plénière) », précise-t-elle. « Les personnes homosexuelles désireuses de devenir "parent" de l'enfant biologique de leur conjoint pourront accéder à la procédure d'adoption dans les mêmes conditions que les hétérosexuels », souligne la garde des Sceaux. Interrogée sur l'éventualité d'une apparition de l'aide médicale à la procréation pour les couples lesbiens (AMP) et des mères porteuses, la ministre répond que ce projet de loi « ne prévoit pas d'élargir l'accès à la procréation médicalement assistée ». « Quant à la gestation pour autrui, elle ne sera pas légalisée. Nicolas Gougain, porte-parole de l'Inter-LGBT (lesbienne, gay, bi et trans), s'est indigné que l'AMP soit désormais exclue du texte, alors que son accès aux couples de femmes faisait parti du 31ème engagement de François Hollande. « Pour le moment, on a le sentiment que Christiane Taubira se contenterait de faire le service minimum » a-t-il déclaré. L'Inter-LGBT s'est également étonné que Mme Taubira ait dévoilé dans la presse les contours du projet de loi, alors que « ni l'Inter-LGBT ni les associations homoparentales n'ont été reçues à la Chancellerie ». Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption pour tous Hollande devrait être présenté fin octobre en conseil des ministres, puis voté au Parlement pendant le printemps 2013. Ce projet qui se prétend révolutionnaire est bien étriqué . Dans une société composée d'individus libres et responsables il est particulièrement réducteur que l'état impose des règles uniformes pour l'organisation de la famille et les relations entre les individus .

CENTRE DU SYSTÈME COLONIAL : 0,7 % D'AUGMENTATION DES PRIX EN AOÛT 2012

Évolution mensuelle : +0,7 % ; variation sur un an : +2,1 %

En août 2012, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,7 %, après une baisse de 0,4 % en juillet. Sur un an, l'indice progresse de 2,1 % (+1,9 % en juillet). Hors tabac, l'indice augmente également de 0,7 % en août (+2,0 % sur un an), les prix du tabac progressant en août de +0,1 % (+5,7 % sur un an). Corrigé des variations saisonnières, l'indice mensuel augmente de 0,5 % (+2,1 % sur un an). L'augmentation des prix en août s'explique par la hausse des prix de l'énergie, par celle, saisonnière, des produits manufacturés au sortir des soldes estivales, et par celle de certains services liés au tourisme. Ces hausses sont légèrement atténuées par le repli, également saisonnier, des prix des produits frais. Les prix de l'énergie progressent de 3,6 % en août (+6,9 % sur un an) sous l'effet d'une vive hausse des prix des produits pétroliers : les prix des combustibles liquides augmentent de 6,6 % (+13,6 % sur un an) et les prix des carburants croissent de 5,3 % (+7,8 % sur un an). En outre, les prix de l'électricité et du gaz restent dynamiques en lien avec l'augmentation des tarifs hors taxes et des contributions d'utilisation des réseaux de distribution publics : ils augmentent respectivement de 1,2 % et 1,0 % (+3,2 % et +6,2 % sur un an). Augmentation des prix des produits manufacturés à la sortie des soldes d'été. Les prix des produits manufacturés augmentent de 1,2 % en août (+0,5 % sur un an) avec la fin des soldes d'été. Les prix de l'habillement-chaussures progressent ainsi de 6,7 % après une baisse de 13,6 % en juillet.

LES PISTES POUR BAISSER LES PRIX DE L' ÉNERGIE

Le prix des produits raffinés comme le prix du pétrole est déterminé au niveau international. Le gouvernement français ne peut pas seul influencer ces marchés. Par contre, il peut jouer sur d'autres leviers comme la fiscalité. Les partisans d'une hausse de la fiscalité sur l'énergie ont tort quand ils prônent que le prix élevé de l'essence permet la transition énergétique par l'utilisation des transports ou d'autres sources d'énergie : premièrement, la possibilité d'utiliser les transports ne concerne qu'une faible partie des guadeloupéens et deuxièmement parce que le prix du pétrole a été multiplié par cinq en dix ans sans qu'une réelle transition énergétique soit en passe d'être réalisé. Les partisans d'un prix plus faible par une baisse des taxes ont également tort compte tenu du contexte économique : quand une économie traverse une grave crise de la dette,

pour réduire la dette publique, des recettes publiques sont nécessaires. Depuis 11 jours, la baisse des taxes de 3 centimes en France a entraîné une perte de 53 millions d'euros (44 millions de TICPE et 9 millions de TVA sur TICPE) et au final sur trois mois, la perte pour l'état sera de 450 millions (375 millions de TICPE et 75 millions de TVA sur TICPE). La seule solution reste une « fiscalité plus intelligente », il faut donc inciter les gens qui disposent de transports en commun à les utiliser et protéger ceux qui n'ont pas d'autres alternatives pour aller travailler que leur voiture. Cette différence ne dépend pas d'un choix réel de l'utilisateur mais plutôt d'une contrainte, car certains ont le choix entre l'utilisation de leur voiture ou des transports en commun, d'autres non. Face à l'augmentation du prix des carburants, l'élasticité de la demande est d'ailleurs très différente en fonction de la zone d'habitation. Le gouvernement devrait donc baisser fortement les prix du carburant, puis créer une redevance complémentaire régionalisée qui tiendrait compte de l'accès aux transports en commun des habitants. Ce mécanisme compléterait la baisse des taxes sur l'essence et permettrait d'insérer de la progressivité dans la fiscalité des carburants. D'autres réflexions annexes sur les besoins de transports des régions, la nécessaire transition énergétique, le rééquilibrage de la TICPE sur le gazole et l'essence ou une contribution différenciées sur les marges brutes entre majors, grandes et moyennes surfaces et indépendants doivent également être engagées.

LES TROIS GROS MENSONGES DE HOLLANDE

François Hollande a annoncé vouloir relancer la France en deux ans. Énonçant ses différents projets de lois, le président de la République souhaite un effort supplémentaire des ménages sans pour autant s'intéresser à la baisse des dépenses. François Hollande a annoncé un « agenda du redressement », qu'il présente comme « le plus important depuis trente ans ». Il a présenté un effort de 30 milliards d'euros qui semble équitablement réparti : un tiers pour l'état, un tiers pour les entreprises, un tiers pour les ménages. Ce discours comporte plusieurs mensonges .

Le premier mensonge consiste à prétendre que l'effort supplémentaire des ménages ne sera « que » de 10 milliards d'euros. En réalité, en 2013, les Français subiront aussi la pression fiscale supplémentaire décidée dans la Loi de finances rectificative votée cet été, qui pesait déjà majoritairement sur eux.

Le deuxième mensonge, le plus grave, consiste à faire comme si une augmentation d'impôt ou une baisse de dépenses avait un effet économique équivalent. Or, c'est évidemment faux. Alberto Alesina a

montré dans deux textes (l'un de 2009, l'autre de 2012) que baisse des dépenses et augmentation de la fiscalité n'avaient absolument pas les mêmes conséquences sur la croissance. Avec ses co-auteurs, l'économiste de Harvard a conclu que les ajustements fiscaux « qui reposent sur une baisse des dépenses et non sur une augmentation de la fiscalité sont plus susceptibles de réduire les déficits et la part de la dette dans le PIB que ceux qui reposent sur des augmentations d'impôts ». En outre, « ceux fondés sur la fiscalité favorisent de longues et durables récessions ». En clair, pour réduire la dette et favoriser la croissance : il faut baisser la dépense, pas augmenter les impôts.

Le troisième mensonge, c'est de laisser croire que les augmentations d'impôt suffiront à résoudre le problème de la dette. La fiscalité est déjà particulièrement élevée : en juillet, avant qu'il ne fasse ses nouvelles annonces, le Gouvernement prévoyait que les prélèvements obligatoires devaient représenter 46,5% du PIB. Ce qu'il faut désormais, c'est baisser les dépenses, comme la Cour des comptes l'a rappelé en début d'année. L'excès de dette nuit à la croissance. Les travaux de Reinhart et Rogoff l'avaient montré. Au mois de juillet, une étude de la BCE confirmait que les effets positifs de la dette publique s'estompent au-delà de 67% du PIB pour devenir clairement négatifs vers 95% du PIB. En France, nous sommes proches de 90% du PIB. Le problème c'est que le Gouvernement ne s'attaque toujours pas aux baisses de dépenses. La loi de finances estivale ne comportait pas un seul euro d'économie. Le Président vient d'annoncer que la prochaine proposerait seulement un gel des dépenses. C'est largement insuffisant. En outre, c'est nuisible à la croissance. La politique économique française souffre trop d'être guidée par des impératifs politiques qui donnent la priorité à des considérations bien éloignées de l'efficacité économique, qui seule peut faire que la France s'enrichisse, que chacun ait un emploi ou que le bien-être social s'accroisse.

L' ALCOOL FAVORISE LES HÉMORRAGIES CÉRÉBRALES

La consommation de quatre verres par jour atrophie et fragilise le cerveau. Ils n'ont que 60 ans et pourtant, au scanner, leur cerveau donne l'impression qu'ils en ont 14 de plus. Ils, ce sont les 137 patients d'un groupe de 540 malades hospitalisés pour un accident vasculaire cérébral (AVC) hémorragique dans l'unité neuro-vasculaire du CHRU de Lille. Leur particularité: ils boivent au moins quatre verres d'alcool par jour (verre standard correspondant à une dose d'environ 10 grammes d'alcool pur). Leur bilan sanguin est normal (même s'il flirte parfois avec les limites de normalité...) mais pour leur cerveau c'est une autre histoire. «Ils ont un vieillissement cérébral accéléré», observe sobrement le Pr Charlotte

Cordonnier, qui a dirigé l'étude. Pourtant, «tous ne sont pas alcooliques et la plupart ne se considèrent pas comme tel», précise-t-elle. C'est l'un des résultats les plus étonnants de l'étude lilloise: la consommation régulière d'alcool, même à des niveaux encore loin de l'alcoolisme avéré, abîme les artères cérébrales au point de provoquer un accident brutal. Chaque année en France, 100.000 personnes sont victimes d'un AVC mais c'est la première fois que les chercheurs se focalisent sur les hémorragies. Car il y a deux sortes de lésions possibles des artères du cerveau: soit elles se bouchent et causent un infarctus cérébral, ou ischémie, soit elles se rompent, entraînant une hémorragie. «Dans 80 % des cas, c'est une artère qui se bouche, le risque de mourir est alors compris entre 10 et 13 %, explique le Pr Cordonnier. Mais s'il s'agit d'une hémorragie, la probabilité est de plus de 40 %.» En pratique, il est impossible de distinguer d'emblée la cause de l'AVC d'après les symptômes, puisque ce sont les mêmes (perte d'une ou plusieurs fonctions de l'organisme: mouvement, parole, vision, etc.) liés au manque d'oxygène dans la zone qui n'est plus nourrie par l'artère lésée. Mais la prise en charge sera très différente selon que l'on se trouve dans l'un ou l'autre cas. Depuis une dizaine d'années, lorsqu'il s'agit d'un vaisseau bouché, il est en effet possible de dissoudre le caillot grâce à une perfusion de médicament. À condition d'avoir «ait le 15» pour prévenir le Samu dès les premiers symptômes car on ne dispose que d'une fenêtre de 4 heures et demie pour agir. Il est même parfois possible de retirer mécaniquement le caillot. Mais seule l'imagerie cérébrale (scanner ou IRM) permettra d'être sûr qu'il s'agit bien d'une obstruction de l'artère (accident ischémique). Dans l'autre cas, les images montreront que l'accident est hémorragique. On se limite alors à éviter les troubles de la déglutition et de contrôler la pression artérielle. Une situation peu satisfaisante pour le Pr Cordonnier et ses collègues: «C'est pourquoi nous avons voulu identifier le mécanisme qui fait souffrir les artères et mène à la rupture, explique-t-elle. L'hypothèse était que la maladie des vaisseaux responsable d'une hémorragie était particulière chez les patients ayant une consommation chronique et excessive d'alcool.» Les résultats publiés mardi 11 septembre dans la revue internationale *Neurology* sont éloquents: non seulement, les buveurs réguliers font des hémorragies cérébrales en moyenne 14 ans avant les non-buveurs, mais l'accident survient préférentiellement dans les zones profondes du cerveau, là où se trouvent les petites artères perforantes, celles qui sont les plus vulnérables. «L'alcool va rendre ces petits vaisseaux de plus en plus rigides et poreux. Ajouté aux perturbations de la coagulation dues à l'alcool, tout est réuni pour que l'accident se produise», poursuit le Pr Cordonnier. Paradoxalement, ces buveurs ont plus de chance de survivre après leur hémorragie cérébrale que ceux qui ne boivent pas. «Ce n'est pas lié à l'alcool, corrige la neurologue, c'est simplement parce qu'ils ont en moyenne quatorze ans de moins que les non-buveurs lorsqu'ils sont victimes de l'AVC! Et ce n'est vrai que pour les jeunes buveurs avec

hémorragies profondes, qui meurent tout de même deux fois plus que les jeunes non-buveurs.»

PÔLE EMPLOI RAPPELÉ À SES OBLIGATIONS PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le tribunal administratif de Paris a ordonné à Pôle emploi de respecter ses obligations envers un chômeur de 54 ans qui s'estimait insuffisamment accompagné . Le tribunal ordonne à Pôle emploi de recevoir ce demandeur d'emploi "dans les huit jours, de mettre à jour son projet personnalisé d'accès à l'emploi, de le rencontrer de manière régulière dans le respect des directives de fonctionnement fixées par cette institution en lui proposant toute offre, toute formation utile ou toute reconversion". Pôle Emploi est aussi condamné à verser 1.000 euros, correspondant aux frais d'avocat. L'organisme a indiqué que ses avocats étudiaient le jugement pour savoir s'il allait faire appel. "Le juge administratif a reconnu la carence de Pôle emploi et la violation d'une liberté fondamentale, le droit d'accès à l'emploi", s'est de son côté réjoui l'un des avocats du plaignant, Florent Hennequin. Selon Me Hennequin, ce jugement constitue "une grande avancée dans la reconnaissance des droits des chômeurs". "C'est un cas important, une forme de jurisprudence, de précédent, qui permettra à tous les chômeurs que soit mis fin à cette violation d'une liberté fondamentale", a-t-il estimé. "La situation d'urgence a été également reconnue", note l'avocat, qui précise que son client, ex-gestionnaire de clientèle chez Veolia, est "dans une situation de précarité financière catastrophique". Inscrit à Pôle emploi en février 2009, ce demandeur d'emploi, qui dépend de l'agence d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), n'aurait "bénéficié depuis que de trois rendez-vous en agence, en dépit de ses demandes réitérées", et reçu aucune offre d'emploi, selon son avocat. C'est la première fois que Pôle emploi est visé par une telle action, engagée dans le cadre d'un référé liberté, une procédure d'urgence réservée aux violations des libertés fondamentales. Pour les 60 milles chômeurs de la Guadeloupe , il s'agit d'une grande victoire pour la reconnaissance de leurs droits.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALE

CUBA DÉNONCE LES AGRESSIONS MILITAIRES CONTRE LES PAYS DU SUD

Cuba considère comme étant inadmissibles les agressions militaires aux pays du Sud, en avançant comme prétexte la prétendue défense de la liberté, de la démocratie et des droits humains. Prenant la parole à la 21^e session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, le représentant permanent de Cuba auprès des organismes siégeant à Genève, Rodolfo Reyes, a dénoncé le maintien de la prison de la base navale étasunienne qu'usurpe une partie du territoire cubain de Guantanamo. Concernant la situation en Syrie, le diplomate cubain a réitéré le rejet de Cuba de toute tentative de violer son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Il a condamné les actions visant à promouvoir une agression militaire étrangère contre le pays arabe. Rodolfo Reyes a lancé un appel à mettre un terme aux massacres et aux actes terroristes qui causent des morts innocentes, au trafic d'armes et d'argent des groupes terroristes et à la manipulation médiatique à des fins politiques. Sur le fonctionnement du Bureau du Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits Humains, le représentant cubain a mis l'accent sur l'importance de poursuivre les efforts pour surmonter le grave déséquilibre géographique qui persiste encore dans sa composition.

OCCIDENT

POUR L OCCIDENT, IL Y A BOMBES ET BOMBES

Pour les Euro-américains du Conseil de sécurité, les bombes qui tuent (des civils) à Alep sont excusables et en tous cas pas condamnables. « Quand les attentats sont politiquement utiles pour l'Occident, ils sont donc acceptables. Je serais heureux que nos partenaires dissipent mon soupçon, mais pour le moment je n'ai d'autre choix que m'y tenir ». Voilà ce qu'a inspiré à Sergueï Lavrov le refus de « certains » États membres du Conseil de sécurité de condamner les attentats récents d'Alep et de Damas. La Russie a déposé dimanche deux projets en ce sens, l'un relatif aux attentats

en Syrie, l'autre à ceux d'Irak (qui ont fait une centaine de morts en une seule journée, dimanche). Or les Occidentaux n'ont accepté de soutenir que le seul texte sur l'Irak. Américains et Européens ont expliqué pour justifier leur refus de condamner le terrorisme en Syrie par le fait que les attentats s'inscrivaient dans un contexte général de violences. En attendant, le double attentat à la voiture piégée de dimanche à Alep a fait 47 morts et plus d'une centaine de blessés. Qui seront intéressés de savoir que les explosions qui les ont frappés étaient donc moins condamnables que celles qui ont ensanglanté le même jour (avec probablement le même genre de responsables) l'Irak voisin. Moscou a condamné tous les attentats de dimanche, rappelant qu'en Syrie comme en Irak ce sont des civils qui ont été frappés, non des militaires. La réalité d'un terrorisme d'opposition est tellement évidente que dans sa dernière intervention le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a appelé à la punition des responsables de crimes en Syrie « des deux côtés », sa préposée aux droits de l'homme Navi Pillay, connue pour sa hargne anti-Bachar, ayant dû adopter la même position « impartiale » – et donc assez nouvelle de la part de ces hauts responsables internationaux, très longtemps polarisés sur les crimes, réels ou supposés, des partisans du gouvernement. Et c'est un succès de la diplomatie russe – facilité par certains faits récents – qui a toujours dénoncé la partialité des analyses diplomatiques et médiatiques occidentales sur la situation en Syrie, et demandé la condamnation de toutes les violences. La reconnaissance de plus en plus générale du caractère barbare de nombreux groupes armés n'empêche pas les pays de l'Union européenne de réfléchir à une autre reconnaissance, celle d'un gouvernement en exil syrien. Les Européens préfèrent appeler ça le « futur » gouvernement syrien. Où l'on constate qu'au fur et à mesure que les événements démentent leurs analyses et invalident leur politique, les Occidentaux, et singulièrement les Européens, Français et Britanniques en tête, se réfugient dans la surenchère verbale, pratiquent une fuite en avant rhétorique, comme si leurs mots avaient valeur de fait ou pouvaient entraîner des faits. La question de ce gouvernement – un gouvernement d'avenir et qui le restera pour paraphraser de Gaulle – a notamment été examinée lors d'une réunion « informelle » des représentants des 27 États membres de l'U.E., samedi dernier à Chypre. Cela dit ce gouvernement « futur » euro-compatible n'est décidément pas encore sur les rails. Les Européens aimeraient en effet que ce shadow cabinet – dont on ignore évidemment la composition – garantisse le non-recours à la violence, le respect des minorités et les droits des femmes. L'opposition politique demeurant dominée par les Frères musulmans, et l'opposition armée par toutes les couleurs de l'arc en ciel islamiste, ce n'est pas gagné. Mais pour les responsables européens à la remorque de Washington, sinon du Qatar, il s'agit, semaine après semaine, de suppléer par des déclarations et des mouvements diplomatiques leur impuissance. On leur souhaite que leurs petits protégés ne commettent pas de tueries trop voyantes dans les jours qui viennent, car leur position de délicate deviendra insoutenable.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Après une séance de doute, hier, les marchés asiatiques sont repartis en hausse ce mercredi matin, tablant sur de nouvelles mesures de soutien monétaire aux Etats-Unis ("QE3") et en Chine... Les opérateurs espèrent aussi un feu vert, même conditionnel, de la Cour fédérale allemande au mécanisme européen de stabilité, attendue ce matin à Karlsruhe. A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei gagne 1,7% à la clôture, tandis que Hong Kong progresse de 1% et Séoul grimpe de 1,5%. De son côté, Sydney monte de 0,8%, tandis que Singapour et Bombay (indice BSE-Sensex) prennent environ 0,3%. Seul l'indice chinois Shanghai Composite recule légèrement, de 0,4%. En Chine, où les dernières statistiques ont fait état d'un coup d'arrêt à la croissance cet été, le Premier ministre Wen Jiabao a rassuré hier soir les investisseurs en laissant entendre, dans un discours au Forum économique mondial de Tianjin, que le gouvernement conservait "une grande marge de manoeuvre" en matière de soutien à la croissance économique et qu'il était en mesure d'atteindre largement son objectif de croissance en 2012, à savoir une hausse de 7,5% du PIB...

ÉTAS UNIS

Wall Street évoluait en hausse à la mi-séance mercredi, saluant le feu vert donné par la justice allemande au nouveau fonds de secours européen et espérant de nouvelles mesures de la Réserve fédérale américaine (Fed): le Dow Jones gagnait 0,20% et le Nasdaq 0,18%. Vers 16H00 GMT, l'indice Dow Jones Industrial Average avançait de 26,58 points à 13.349,94 points et le Nasdaq de 5,51 points à 3.110,04 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 prenait 0,22%, soit 3,14 points à 1.436,70 points. "Le fait que la Cour constitutionnelle allemande ait approuvé le fond de stabilisation européen est une bonne nouvelle pour les marchés"

EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé en légère hausse mercredi, à l'exception de Londres, après avoir effacé une partie des gains engrangés après le feu vert de la Cour constitutionnelle allemande à la ratification du nouveau fonds de sauvetage de la zone euro, condition essentielle aux efforts pour juguler la crise de la dette, notamment au programme de rachat d'obligations de la Banque centrale européenne (BCE). À Paris, le CAC 40 a terminé en petite hausse de 0,18% à 3.543,79 points après une fin de séance marquée par des prises de profit. Le Dax allemand a signé une progression de 0,46%, tandis que l'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 s'est contenté d'un modeste +0,08%. Le Footsie britannique a en revanche reculé de -0,17%.

CHANGE

L'euro oscillait autour du seuil de 1,29 dollar, dopé par le feu vert de la justice allemande aux nouveaux mécanismes de sauvetage en zone euro, le billet vert étant sous pression alors que débutait une réunion de deux jours de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2895 dollar contre 1,2848 dollar mardi vers 21H00 GMT. Il s'est hissé au-dessus de 1,29 dollar pour la première fois en quatre mois, touchant vers 10H30 GMT 1,2937 dollar, un sommet depuis le 11 mai. L'euro se renforçait également face à la monnaie nippone à 100,46 yens contre 99,88 yens mardi soir, après avoir atteint plus tôt mercredi 100,65 yens vers 10H00 GMT, un sommet depuis deux mois et demi. Le dollar restait en hausse face au yen à 77,89 yens contre 77,73 yens mardi soir. Vers 18H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro à 80,03 pence, mais restait en hausse face au billet vert à 1,6108 dollar, après un sommet depuis quatre mois, à 1,6131 dollar. La devise helvétique baissait face à l'euro à 1,2090 franc suisse pour un euro mais était en hausse face au billet vert à 0,9375 franc pour un dollar, après avoir touché plus tôt mercredi 0,9342 franc, un plus haut depuis le 15 mai.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole hésitaient mercredi en fin d'échanges européens, dans un marché nerveux tirailé entre une hausse inattendue des stocks américains de brut, qui a douché les investisseurs, et les espoirs de mesures de soutien de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en octobre, valait 115,75 dollars, gagnant 35 cents par rapport à la clôture de la veille. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) en revanche, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 8 cents, à 97,09 dollars. Le Brent est ainsi monté vers 10H00 GMT à 116,67 dollars, au plus haut depuis le 3 mai, tandis que le WTI faisait une brève incursion au-dessus de 98 dollars -- pour la première fois depuis trois semaines. "Mais les prix du brut sont rapidement retombés, et ont durement accéléré leur repli après les chiffres des stocks pétroliers aux Etats-Unis", soulignait Fawad Razaqada, analyste du courtier GFT Markets.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

PRÉCISIONS SUR LA PROCÉDURE DE CHÔMAGE PARTIEL

L'administration apporte des précisions utiles à la procédure de mise en chômage partiel applicable depuis le 11 mars 2012. Depuis le 11 mars 2012, la mise en chômage partiel par un employeur de tout ou partie de ses salariés ne nécessite plus une autorisation préalable de la part de l'administration. En revanche, lorsqu'il existe des représentants du personnel dans l'entreprise, ces derniers doivent être consultés avant

la mise en chômage partiel des salariés de l'entreprise. Cet avis doit ensuite être transmis sans délai par l'employeur à l'unité territoriale de la Direccte dont dépend l'entreprise. Précision : en cas d'avis négatif des représentants du personnel, l'employeur doit joindre à son envoi tous les documents qu'il leur a présentés. Afin de se faire rembourser le paiement des allocations spécifiques de chômage partiel versées aux salariés, l'employeur adresse à l'unité territoriale de la Direccte un formulaire de demande d'indemnisation qui indique notamment la période prévisionnelle durant laquelle les salariés ont réduit ou suspendu leur activité. Dans une circulaire du 4 mai dernier, l'administration du travail précise, à cet égard, que l'employeur peut faire parvenir sa demande d'indemnisation dans la semaine qui suit la fin du mois au cours duquel il a recouru au chômage partiel. La Direccte doit ensuite accuser réception de la demande de l'employeur et répondre en principe dans les 8 jours. En cas de réponse positive, la décision de prise en charge de l'allocation spécifique de chômage partiel vaut autorisation rétroactive de mise en chômage partiel. En revanche, si la réponse est négative, celle-ci doit alors être motivée et indiquer les délais de recours. Attention : le refus de prise en charge de l'allocation spécifique implique que les salariés ont été illégalement mis en chômage partiel. L'employeur doit donc leur verser l'intégralité de leur salaire et s'acquitter des cotisations sociales correspondantes.

Circulaire DGEFP n° 2012-08 du 4 mai 2012

SUCCESSION : AVANTAGE TIRÉ DE LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT

La Cour de cassation considère que l'économie réalisée par l'enfant qui a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un logement n'est rapportable que si la preuve de l'intention libérale de ses parents est apportée. Des parents, mariés sous le régime de la communauté de biens, ont acquis un terrain pour y construire une maison avec une de leurs trois filles et son mari (les époux Z.), la maison étant destinée à devenir le logement des deux familles. Quelques années plus tard, les parents ont fait donation de la nue-propriété de cette maison à leur fille, en s'en réservant l'usufruit. Après le décès du père, des difficultés sont nées pour la liquidation et le partage de la communauté des époux et de la succession du père. Par un arrêt du 20 avril 2010, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a décidé que l'hébergement de la famille Z. constituait une libéralité rapportable à la succession. Les juges ont énoncé que l'hébergement gratuit était appréciable en argent dès lors que la reconnaissance de dette signée par les parents indemnisait les époux Z. de tous leurs apports en industrie, tandis que les donateurs se dépossédaient de leur usufruit. Ils ont ajouté que la preuve n'était pas rapportée d'un paiement de loyers par les époux Z. aux parents. La cour d'appel a également décidé que le paiement par les parents des frais de l'acte de donation constituait également une libéralité rapportable à la succession étant donné que le remboursement allégué n'était pas démontré. Pour censurer l'arrêt, la Cour de cassation se fonde notamment sur l'article 843 du code civil, dans sa rédaction antérieure à celle issue de la loi du 23 juin 2006. La Haute juridiction judiciaire considère le 18 janvier 2012 que les juges du fond devaient rechercher "si, nonobstant l'absence de paiement de loyers, le règlement par les époux Z. des dépenses alléguées ne constituait pas la contrepartie de leur hébergement, excluant ainsi toute libéralité, dont la reconnaissance exige, en outre, la preuve d'une intention libérale".

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire